

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Date de convocation le **17 février 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

Excusés : Mme RODRIGUES Marine (donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique), Mme LE DIGABEL Laetitia (donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa), Mr GALINAT Arthur (donne pouvoir à Mme BON Amélie), Mr BENOITON Olivier (donne pouvoir à M. Jean-Michel BODIN),

Absent : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-010

MULTIPLE RURAL

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2022

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'établissement du budget primitif de l'exercice 2022.

Après analyse de chacun des articles dudit budget présenté par Monsieur GENEAU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **section d'exploitation** **11 704.12 €**
- **section d'investissement** **48 357.76 €**

Considérant que c'est un budget raisonnable et équilibré le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **d'adopter à l'unanimité** des membres présents chaque article et vote les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

Le Maire,
Valène DUPUY



AR: Prefecture
Certificat de réception, completé en

en Préfecture, le

024-212406147-20220225-2022010-DE

Et de la publication, le

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

Le Maire
Valène DUPUY